

COMMUNIQUE - FSBM

Règlements sportifs de la Coupe de Madagascar et du Championnat de Madagascar 2020 : Seniors Hommes

TITRE 1 : Organisation Générale

Art 1 : Le présent document définit les différentes dispositions de la coupe de Madagascar Seniors et championnat de Madagascar. Catégorie : Dames et Hommes

Art 2 : La coupe de Madagascar et le Championnat de Madagascar 2020 sont sous la direction de la FSBM affiliés à la FIPJP. Elle prend en charge l'organisation technique, administrative et financière.

Art 3 : Pour le championnat de Madagascar, l'équipe gagnante représentera Madagascar au championnat du monde de pétanque à Lausanne, en Suisse en 2020.

TITRE 2 : Organisation technique

Art 4 : Les participants :

- a) Les compétitions sont ouvertes à tous les joueurs de nationalité Malagasy en possession d'une licence FSBM.
- b) Un joueur de nationalité Malagasy en possession d'une licence étrangère peut participer au championnat de Madagascar, limitée à une licence étrangère par équipe, sous réserve de la commission de discipline et l'avis du comité directeur de la FSBM.

Art 5 : Modalité de participation :

- a) Les associations sportives (club) doivent s'affilier à la FSBM. Une Fiche d'affiliation sera mise à leur disposition sur le site web, ou en contactant le bureau de la FSBM.
- b) Les joueurs doivent être affiliés à un club de leur choix, c'est à eux de veiller à ce qu'ils sont en règle vis-à-vis du club qu'ils ont choisi.
- c) Chaque joueur doit avoir une licence sportive valide de la FSBM.
- d) Les inscriptions des équipes doivent se faire auprès de leur club respectif.
- e) La FSBM n'acceptera que les inscriptions venant des clubs, le paiement des droits d'inscriptions auprès de la FSBM est confié au club les 13 et 14 Mars pour la Coupe de Madagascar et les 15 et 16 Avril 2020 pour le Championnat de Madagascar.
- f) Le droit d'inscription est fixé : Coupe et championnat de Madagascar : Dames, Hommes

Art 6 : Déroulement des tournois : La coupe de Madagascar et le Championnat de Madagascar se dérouleront selon les règlements de la FIPJP.

Art 7 : Déroulement des jeux :

1. Le tirage au sort se fera en présence des présidents des clubs ou leurs représentants.

2. Les différentes phases des tournois :

- a. Premier tour de poules qui seront composés de 3 ou 4 équipes en fonction des nombres d'équipes participantes. Il est à noter que la poule de 2 équipes n'est pas acceptée.
 - b. La suite de la compétition se poursuit en éliminatoire directe jusqu'à l'obtention des 8 équipes pour le ¼ de final. Une partie de cadrage pourrait avoir lieu lors de cette phase.
 - c. Le quart de finale et la demi-finale se joueront en système de poule de 4.
 - d. La finale se jouera en 2 parties gagnantes.
3. Toutes équipes refusant de disputer l'une de quelconques parties de ce championnat et de la Coupe de Madagascar seront disqualifiées pour toutes les suites des compétitions. Les résultats précédemment obtenus pour les mêmes phases de la coupe et championnat de Madagascar seront annulés en cas de contestation, la décision finale appartiendra au jury.
 4. Les joueurs d'une même équipe devront être revêtus d'une même tenue identique sous peine de disqualification.
 5. Il est formellement interdit de boire de l'alcool avant et durant les compétitions. Le joueur et/ou l'équipe d'un joueur positif à l'alcotest seront disqualifiés immédiatement de la compétition.

Art 8 : Les arbitres, responsables de la table de marque :

Les arbitres de cette coupe et de ce championnat de Madagascar sont proposés par le corps des Arbitres de Pétanque Malagasy et sont validés par le comité exécutif de la FSBM.

Art 9 : La commission du Jury :

Conformément à l'article 41, du règlement officiel de la FIPJP, une commission de Jury est instituée et composée de 05 membres comme suit :

- 02 membres du comité exécutif de la FSBM
 - 02 membres désignés par le comité exécutif de la FSBM choisis au hasard parmi les dirigeants des équipes participantes
 - 1 arbitre principal du championnat et la Coupe de Madagascar
- Le Président de cette commission est élu par les membres.
 - En contestation ou litige avant ou durant les compétitions, le jury statuera sur les questions à résoudre. Toutefois, cette commission se pourrait être réunie pour un litige dans le domaine de l'application du règlement de jeu.
 - La réunion sera décidée par son Président et il siègera valablement que si au moins 3 de ses membres sont présents. Les décisions par cette commission sont sans appel. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Art 10 : Les réclamations :

Toutes réclamations doivent être faites auprès des arbitres. En fonction de la réclamation, l'arbitre peut se référer à la commission de jury cas échéant.

Règlements sportifs pour les Championnats du monde 2020 : Seniors Hommes

TITRE 1 : Organisation Générale

Art 1 : Le championnat du Monde se jouera à Lausanne en Suisse du le 15 au 19 Juillet 2020.

Art 2 : Le regroupement de l'équipe nationale se fera à la date du 12 Mai au 12 Juillet 2020.

Art 3 : Le championnat du Monde se déroulera en triplète mais les équipes peuvent être composé de 4 joueurs. En ce cas, le délégué (coach) de l'équipe nationale a la faculté d'effectuer un changement par partie et entre 2 mènes.

TITRE 2 : Composition de l'équipe nationale

Art 4 : La triplète vainqueur du championnat de Madagascar triplète, catégorie senior, feront partie de l'équipe nationale de pétanque Malagasy au prochain Championnat du Monde Masculin, à Lausanne - Suisse, en Juillet 2020.

Art 6 : Les joueurs composant l'équipe nationale doivent se conformer aux disciplines établies pendant le regroupement et pendant les jeux. Le non-respect de ces disciplines signifie le renvoi de la personne de l'équipe nationale avec la possibilité de ne plus pouvoir participer à la prochaine sélection nationale.

Art 7 : La commission technique et le comité directeur de la FSBM sélectionneront le quatrième joueur, et/ou les joueurs qui ont été limogé de l'équipe vainqueur en cas échéant. La sélection du quatrième joueur, et/ou le(s) joueur(s) limogé(s) de l'équipe vainqueur, doivent-être parmi les 15 premiers joueurs du classement national.

Art 8 : Il est formellement interdit de boire de l'alcool avant et durant les compétitions. Le joueur et/ou l'équipe d'un joueur positif à l'alcotest seront disqualifier immédiatement de la compétition.

FSBM
FEDERATION SPORT
BOULES MALAGASY

Règlements sportifs pour la participation à la Tournée Estivale

TITRE 1 : Organisation Générale

Art 1 : Tout organisateur de compétition homologuée doit remettre les résultats de compétition par E-mail, par courrier, ou en personne à un membre du bureau de la FSBM, au plus tard, une semaine après la fin de votre tournoi.

Email : homologation@fsbmalagasy.org

Courrier : 11 16 E 210 Mahazoarivo – Atsimo, Antsirabe 110

En Personne, contactez : Mme Nadia – 034 02 821 49

Note : Le tableau de résultats sera remis avec l'attestation de l'homologation du tournoi.

Art 2 : Seuls les 6 premières joueuses seront qualifiables pour les compétitions internationales, sous réserve de la commission de discipline et l'avis du comité directeur de la FSBM.

Art 3 : Les deux meilleures joueuses seront libres de choisir leurs co-équipières pour former une équipe pour les tournois internationaux. Les 2 co-équipières doivent-être parmi les 06 premières de la liste et la quatrième joueuse sera un choix libre (joueuses ou dirigeantes). Sous réserve d'acceptation des conditions requises par la FSBM. L'équipe constituée, avec les joueuses joueront ensemble pendant la durée de la tournée Estivale.

Art 4 : Les équipes formées devront accepter et remplir les conditions et formalités soumises par la FSBM durant la tournée Estivale.

Art 5 : Toutes les compétitions homologuées organisées en province auront un minimum de point similaire à un open entre 48 à 96 équipes. (Voir la grille d'attribution des points).

Art 6 : Les compétitions homologuées sont réservées aux joueurs licenciés de la FSBM en possession de leur licence sportive valide.

Art 7 : La participation des joueurs licenciés de la FSBM à des compétitions non-homologuées, entrainera à des réductions de points et où retrait de la licence FSBM.

- a) Première participation au tournoi non-homologué avec plus de 24 équipes participantes, entrainera une réduction de 5 points.
- b) Deuxième participation au tournoi non-homologué, entrainera le retrait du licence sportive FSBM pour la saison 2020.

F S B M
FEDERATION SPORT
BOULES MALAGASY

Grille d'Attribution des points Du Classement National

Type de compétition :

- *Compétition Homologuée* : Réservées seulement aux joueurs licenciés de la FSBM en possession de leur licence sportive valide. Les tournois avec conditions ne seront pas acceptés.
- *Championnat/Coupe* : Les championnats ou coupes nationaux et régionaux sont réservés seulement aux joueurs licenciés de la FSBM en possession de leur licence sportive valide. Les championnats individuels (T-a-T, Tir de Précision), doublettes et triplettes seront attribué de mêmes points.

Type de Compétition	Compétition Homologuée – Point A Gagner			Championnat/Coupe – Point A Gagner	
	Moins de 48 équipes participantes	Moins de 96 équipes Participantes	Plus de 96 équipes Participantes	Championnat Régional	Championnat/Coupe de Mada
Champion	4 pts	8 pts	10 pts	8 pts	12 pts
Finaliste	2 pts	6 pts	8 pts	6 pts	10 pts
Demi-Finaliste	1 pts	4 pts	6 pts	4 pts	8 pts
Quart de Finaliste	-	2 pts	4 pts	2 pts	6 pts
1/8eme de final	-	1 pts	2 pts	1 pts	4 pts

Le Président

RANDRIAMAROHAJA Dolys

FSBM

FEDERATION SPORT
BOULES MALAGASY